

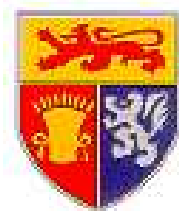


Fédération Française de Rugby

COMITE TERRITORIAL ARMAGNAC BIGORRE

✉ 18, rue Abbé Torné - BP 435 - 65004 TARBES ☎ : 3003P@ffr.fr ☎ 05 62 44 20 20 FAX : 05 62 44 20 29

www.armagnacbigorrerugby.com



Championnat Territorial ARMAGNAC BIGORRE 2011 - 2012

Règlement - Seniors 1

Adopté par le Comité Directeur du 8 juillet 2011

**42 clubs du Comité Armagnac Bigorre répartis en
2 poules de 8 clubs pour le groupe Honneur-Promotion d'Honneur
2 poules de 6 clubs pour le groupe 1^{ère} Série – 2^{ème} Série
2 poules de 7 clubs pour la 3^{ème} Série et la 4^{ème} Série**

Edition 2 du 29 août 2011(annule et remplace Ed.1)

(Suite à la décision du C.N.O.S.F., notifiée le 23 août 2011, acceptée par la FFR le 25 août 2011)

1 - Composition des poules

A partir du classement de la fin de saison 2010-2011 donné en annexe 4 :

- **Groupe 1** : Principe du « serpent » sur les 16 premiers clubs pour constituer les 2 poules de 8 de la phase préliminaire Honneur/Promotion Honneur,
- **Groupe 2** : Principe du « serpent » sur les 12 clubs suivants (17 à 28) pour constituer les 2 poules de 6 de la phase préliminaire 1^{ère} – 2^{ème} Séries,
- **Groupe 3** : Les 14 clubs suivants (29 à 42) constituent les poules de 3^{ème} Série et 4^{ème} Séries,
- Compte-tenu des problèmes d'effectifs du RABASTENS XV, celui-ci est relégué en 4^{ème} Série à sa demande. Tous les clubs qui se trouvaient derrière lui au classement remontent d'une place.

Groupe 1		Groupe 2		Groupe 3	
Honneur/Promotion Honneur		1 ^{ère} /2 ^{ème} Séries		3 ^{ème} /4 ^{ème} Séries	
H : 2 + 1B PH : 2 +1B		1SR : 2 2SR : 2 + 1B		3SR : 1 + 1B 4SR : 1	
Poule 1	Poule 2	Poule 3	Poule 4	Poule 5	Poule 6
U.S.C. Pouyastruc	U.S. Adé	Ibos S.L.	Oursbelille Bord. R.C.	A.S.C. Aureilhan	R.C. Saint Pé
U.S. Lectoure	U.S. Vic Bigorre	R.C. Bassoues L.M.	Tournay S.	Séméac O.	U.S. Montestruc
Juillan XV	C.O. Saint Lary	Panjas A.C.	U.S. Azereix	U.S. Montréal	E. Bazet Andrest
A.S. Marciac	U.S. Eauze	R. Coeur de Lomagne	U.S. Plaisance	U.S. Gondrin	U.S. Ayguette
U.A. Vic Fezensac	E.S. Baronnies	R.C. Louey Marquisat	U.S. Castelnaud M.	U.A. Laloubère	R.S. Lannepax
S.O. Maubourguet	S.A. Condom	R.C. Ossun	Auzan C.B.C.	S. Villecomtal A.	V.V.A. L'isle de Noë XV
Magnoac F.C.	A. Masseube			U.S. Capvern	Rabastens XV
E.S. Coteaux de l'Arrêt	F.C. Trie				

2 - Déroulement de l'épreuve

L' épreuve se déroulera en 3 phases comme l'indique l'annexe 1 :

- Phase préliminaire
- Phase qualificative
- Phase finale

2.0 - Points ' terrain' et 'points bonus'

Le comité directeur réuni en date du 8 juillet 2011 a décidé d'adopter l'application de points de bonus (suivant l'article 341.1 des règlements généraux de la FFR), pour le déroulement des compétitions territoriales des équipes 1, **pour l'ensemble des niveaux (Groupe1, 2 et 3)** et toutes les phases (préliminaire, qualificative et finale).

Rappel de l'ARTICLE 341 – Le calcul des points

341.1 – « Points Terrain »

a) *il est attribué à chaque équipe, à l'issue d'un match de phase préliminaire, d'un match de phase qualificative ou des matchs « aller » et « retour » d'une phase finale (exemple : ¼ ou ½ finales) de l'une de ces compétitions, le nombre de points, dits « points terrain » suivant :*

- **4 points pour match gagné ;**
- **2 points pour match nul ;**
- **0 point pour match perdu**
- **moins 2 points à l'équipe ayant match perdu par disqualification, par forfait ou pour cause de match perdu ;**

b) En outre il sera accordé, selon les principes ci-dessous, des points « terrain » supplémentaires dits « points bonus » :

- 1 point de « bonus » au bénéfice de l'équipe ayant marqué au moins 3 essais de plus que son adversaire ;
 - 1 point de « bonus » au bénéfice de l'équipe ayant perdu par un écart inférieur ou égal à 7 points.
- Les points de « bonus » attribués selon les principes ci-dessus s'ajoutent aux « points terrain » obtenus par l'équipe concernée.

Obligations des clubs – Participation aux différentes phases

Obligations Jeunes

Il sera fait application des Règlements Généraux de la FFR pour la saison 2011-2012.

Charte de l'Arbitrage

- Honneur à 2^{ème} Série :

Il sera fait application de la charte telle qu'elle est définie en Annexe III des Règlements Généraux de la Fédération française de Rugby dans ses articles 7 et 8.

- 3^{ème} et 4^{ème} Séries :

Suite à la décision du Comité Directeur Armagnac Bigorre du 8 juillet 2011, les clubs de 3^{ème} et 4^{ème} Séries devront avoir 1 arbitre dans leur effectif, remplissant les conditions fixées par la Charte pour être comptabilisé au 1^{er} mars 2012. La sanction sportive sera de 1 point terrain s'il est manquant.

La date de prise en compte des obligations de la « charte de l'arbitrage » sera le 1^{er} mars 2012.

La Commission Territoriale des Arbitres communiquera le non respect des obligations concernant les clubs des séries à la Commission Territoriale des Règlements avant le 31 mars 2012.

Cette dernière communiquera immédiatement ses résultats à la Commission Territoriale des Epreuves pour établir les classements et oppositions des phases finales territoriales.

2.1 – Phase préliminaire

- Groupe 1 : 2 poules de 8 clubs (Poules 1 et 2) en Honneur-Promotion Honneur
- Groupe 2 : 2 poules de 6 clubs (Poules 3 et 4) en 1^{ère} - 2^{ème} Séries
- Groupe 3 : 2 poules de 7 clubs (Poule 5 et 6) en 3^{ème} Série et 4^{ème} Série
- matchs ALLER et RETOUR
- Jeu à 15
- début de la compétition : voir – ANNEXE 2 -

2.1.1 - Calendrier et oppositions : voir - ANNEXE 3 -.

2.1.2 – Groupe I - Poules 1 et 2 : HONNEUR-PROMOTION HONNEUR

A l'issue de la phase préliminaire, les 4 premiers clubs de chacune des poules 1 et 2 (8 clubs) participent à la phase qualificative Honneur, les 4 derniers clubs de chaque poule 1 et 2, à la phase qualificative Promotion-Honneur.

2.1.3 – Groupe II - Poules 3, 4 : 1^{ère} et 2^{ème} SERIES

A l'issue de la phase préliminaire, les 3 premiers clubs de chacune des poules 3 et 4 (6 clubs) constituent une poule de 1^{ère} Série qui disputera la phase qualificative.

Les 3 derniers clubs de chaque poule 3 et 4 (6 clubs) constitueront une poule de 2^{ème} Série qui disputera la phase qualificative.

2.1.4 – Poule 5 : 3^{ème} SERIE

A l'issue de la phase préliminaire, les 6 premiers clubs participeront à la phase qualificative et aux phases finales.

2.1.5 – Poule 6 : 4^{ème} SERIE

A l'issue de la phase préliminaire, les 6 premiers clubs participeront à la phase qualificative et aux phases finales.

2.2 – Phase qualificative

2.2.1 - Poules 1 et 2 : HONNEUR - PROMOTION HONNEUR

2.2.1.1 - Honneur

Les 4 premiers clubs de chacune des poules 1 et 2 constituent 2 poules de 4 clubs (Honneur) de la manière suivante :

- Poule A : 1^{er} P1 + 4^{ème} P1 + 2^{ème} P2 + 3^{ème} P2
- Poule B : 1^{er} P2 + 4^{ème} P2 + 2^{ème} P1 + 3^{ème} P1

Matches Aller-Retour

A l'issue de cette phase, les 2 premiers clubs de chaque poule A et B sont qualifiés pour les ½ finales.

2.2.1.2 – Promotion Honneur

Les 4 derniers de chacune des poules 1 et 2 constituent 2 poules de 4 clubs (Promotion Honneur) de la manière suivante :

- Poule C : 5^{ème} P1 + 8^{ème} P1 + 6^{ème} P2 + 7^{ème} P2
- Poule D : 5^{ème} P2 + 8^{ème} P2 + 6^{ème} P1 + 7^{ème} P1

Matches Aller-Retour

A l'issue de cette phase, les 2 premiers clubs de chaque poule C et D sont qualifiés pour les ½ finales.

2.2.2 – Poules 3 et 4 : 1^{ère} SERIE – 2^{ème} SERIE

2.2.2.1 – Première Série

Poule de 6 clubs constituée des 3 premiers clubs de chacune des poules 3 et 4 de la phase préliminaire.
Matches aller-retour.

2.2.2.1 – Deuxième Série

Poule de 6 clubs constituée des 3 derniers clubs de chacune des poules 3 et 4 de la phase préliminaire.
Matches aller-retour.

2.2.3 – Groupe III - Poule 5 : 3^{ème} SERIE

A l'issue de la phase préliminaire :

- Le premier et le deuxième de la poule sont qualifiés directs pour les ½ finales
- Barrage entre le 3^{ème} – 6^{ème} et 4^{ème} – 5^{ème} sur le terrain du mieux classé
- Le 1^{er} de la poule rencontre le vainqueur du barrage 4^{ème} – 5^{ème} en ½ finale sur terrain neutre
- Le 2^{ème} de la poule rencontre le vainqueur du barrage 3^{ème} – 6^{ème} en ½ finale sur terrain neutre.

2.2.4 – Groupe III - Poule 6 : 4^{ème} SERIE

A l'issue de la phase préliminaire :

- Le premier et le deuxième de la poule sont qualifiés directs pour les ½ finales
- Barrage entre le 3^{ème} – 6^{ème} et 4^{ème} – 5^{ème} sur le terrain du mieux classé
- Le 1^{er} de la poule rencontre le vainqueur du barrage 4^{ème} – 5^{ème} en ½ finale sur terrain neutre
- Le 2^{ème} de la poule rencontre le vainqueur du barrage 3^{ème} – 6^{ème} en ½ finale sur terrain neutre.

2.3 – Phase finale

2.3.1 - Honneur

Les 2 premiers clubs de chaque poule A et B Honneur jouent les ½ finales sur terrain neutre comme indiqué :

- Le premier de la poule A contre le deuxième de la poule B
- Le deuxième de la poule A contre le premier de la poule B

La finale oppose les vainqueurs des ½ finales

Match pour la troisième place entre les battus des ½ finales

2.3.2 – Promotion d'Honneur

Les 2 premiers clubs de chaque poule C et D Promotion-Honneur jouent les ½ finales sur terrain neutre comme indiqué :

- Le premier de la poule C contre le deuxième de la poule D
- Le deuxième de la poule C contre le premier de la poule D

La finale oppose les vainqueurs des ½ finales

Match pour la troisième place entre les battus des ½ finales

2.3.3 – Première Série

Le premier et le deuxième de la poule jouent la finale.

2.3.4 – Deuxième Série

Le premier et le deuxième de la poule jouent la finale

2.3.5 – Troisième et Quatrième Séries

Les 2 clubs vainqueurs des ½ finales jouent la finale.

3 – Championnats de France

Seront qualifiés pour les championnats de France des Séries Territoriales (sous réserve de décision fédérale et du respect des obligations) :

3.1 - Honneur : 2 clubs + 1 barragiste contre un club de Midi-Pyrénées

N° 1 : le champion Armagnac-Bigorre accède à la 3^{ème} Division Fédérale pour la saison 2012/2013.

N° 2 : Le finaliste Honneur

N°3 : Le vainqueur du match de barrage AB Honneur (3^{ème} place) jouera un match de barrage pour l'accession au championnat de France contre le club de Midi-Pyrénées classé n° 6.

3.2 – Promotion d'Honneur : 2 clubs + 1 barragiste contre un club du Béarn

N° 1 : le Champion de Promotion Honneur.

N° 2 : le Finaliste Promotion Honneur.

N° 3 : le vainqueur du match de barrage AB de PH (3^{ème} place) jouera un match de barrage pour l'accession au championnat de France contre le club du Béarn classé n°2

3.3 – Première Série : 2 clubs

N° 1 : le Champion de Première Série

N° 2 : le Finaliste Première Série

3.4 – Deuxième Série : 2 clubs + 1 barragiste contre un club du Béarn

N° 1 : le Champion de Deuxième Série.

N° 2 : le Finaliste de Deuxième Série.

N° 3 : le vainqueur du barrage entre le 3^{ème} de la poule de Première Série et le 3^{ème} de la poule de Deuxième Série jouera un match de barrage pour l'accession au championnat de France contre le club du Béarn classé n°2.

3.5 – Troisième Série : 1 club + 1 barragiste contre un club du Limousin

N° 1 : Le champion Armagnac-Bigorre

N° 2 : Le finaliste jouera un match de barrage pour l'accession au championnat de France contre le club du Limousin classé n°2.

3.6 – Quatrième Série : 1 club

Le champion de 4^{ème} Série

RAPPEL IMPORTANT :

Les clubs ayant atteint les ¼ de finale du championnat de France au cours de la saison 2010/2011 ne pourront pas participer au championnat de France 2011/2012 dans la même série ou une série inférieure.

Le club immédiatement suivant au classement à l'issue de la phase qualificative prendra leur place.

4 – Montées et descentes à l'issue de la saison 2011/2012

4.1 – Montées

- Le champion Honneur monte en 3^{ème} Division Fédérale pour la saison 2012/2013. Des montées supplémentaires pourront être acquises à l'issue du Championnat de France Honneur 2011/2012.
- Les 2 finalistes de Première Série montent en Honneur-Promotion Honneur (ou dans le groupe supérieur).
- Les 2 finalistes de Troisième Série montent en Première-Deuxième Séries (ou dans le groupe supérieur).
- Les 2 finalistes de Quatrième Série montent en Troisième Série
- La répartition des clubs en 3^{ème} et 4^{ème} Séries pour la saison suivante sera faite au cours d'une réunion des clubs concernés, à la fin de la saison, et notamment en fonction des engagements des équipes réserves et du parcours en championnat de France (4^{ème} série).

4.2 – Descentes

- Le dernier de chaque poule de Promotion-Honneur descend en Première-Deuxième Séries (ou dans le groupe inférieur).
- Les 2 derniers de la poule de 2^{ème} Série descendent en 3^{ème} Série (ou dans le groupe inférieur).
- Le 7^{ème} de Troisième Série descend en Quatrième Série
- Un barrage de descente en Quatrième Série opposera les battus des barrages 3-6 et 4-5 de Troisième Série. Le battu descend en 4^{ème} Série.
- Des descentes supplémentaires pourront avoir lieu en fonction du nombre de descentes de Troisième Division Fédérale. Elles se feront dans l'ordre du classement.

5 - Classement de fin de saison 2011/2012 pour la constitution des poules saison 2012/2013

Dans l'ordre :

- Sortent de la liste, le ou les clubs montant en 3DF.
- En tête de liste sont classés les clubs descendant de 3^e DF, dans l'ordre de classement final dans les poules (ou classement inter-poules).

Suivent ensuite :

- Le premier club Honneur ne montant pas en 3 DF (classement suivant résultats des phases finales).
- Les clubs Honneur suivants classés en fonction des résultats de la finale et de la 3^{ème} place
- Le classement inter-poules de l' Honneur.
- Le champion de Promotion Honneur puis le finaliste
- Les clubs Promotion-Honneur suivants classés en fonction des résultats de la 3^{ème} place
- Le classement inter-poules de la Promotion Honneur jusqu'à la 14^{ème} position
- Le champion puis le finaliste de 1^{ère} Série en 15^{ème} et 16^{ème} positions
- La suite du classement inter-poules de Promotion Honneur
- Le classement de la poule de 1^{ère} Série hors champion et finaliste
- Le champion puis le finaliste de 2^{ème} Série
- Les clubs 2^{ème} série suivants classés en fonction des résultats de la 3^{ème} place
- La suite du classement de la poule 2^{ème} Série
- Le champion puis le finaliste de 3^{ème} Série en 27^{ème} et 28^{ème} positions
- La suite du classement de la poule de 2^{ème} Série
- La suite du classement des clubs de la poule de 3^{ème} Série
- Le champion de 4^{ème} Série.
- Le finaliste de 4^{ème} Série.
- Les clubs de 4^{ème} Série dans l'ordre de classement de la poule

6 - Règlement sportif et disciplinaire

Il sera fait application des règlements sportifs de la F.F.R. pour la saison 2011/2012.

Horaire des rencontres : ➡ Début des rencontres : 15 heures 30 (15 heures pour 4^{ème} Série sans équipes réserves).

7 - Règlement financier

Le règlement financier sera établi par la Commission des Finances et adressé aux clubs après approbation par le Comité de Direction territorial.

8 - Couleur des maillots

Se reporter à l'article 415-2 des Règlements Généraux de la FFR

9 - Récompenses

Chaque champion territorial recevra le bouclier et un trophée.

Chaque finaliste recevra un trophée.

Le bouclier récompensant le champion Armagnac-Bigorre est confié à ce club pour la saison suivante. Celui-ci sera tenu pour responsable de son état. Il devra être restitué, sans dommage ni dégradation, gravé, au Comité Armagnac-Bigorre pour le 15 mars 2012. La restauration éventuelle du trophée confié serait réalisée aux frais du club responsable.

L'engagement du club à la compétition implique l'acceptation du présent règlement.